SCI 152 AVENUE DAUMESNIL

PROCÈS-VERBAL D’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable

Dénomination	SCI 152 AVENUE DAUMESNIL
Forme	Société civile immobilière
Capital social	68 000 euros
Siège social	127 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris
SIREN / RCS	453 555 484 RCS Paris

Le samedi 6 juin 2026 à 14 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance, au siège social ou en tout autre lieu convenu entre eux.

Associés présents ou représentés

Associé	Parts	Droits de vote
Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY	880	880
Madame Anna Aurore Judith MARIE	120	120
Total	**1 000**	**1 000**

Les associés présents ou représentés détiennent ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité du capital social et des droits de vote. L’assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

— Dissolution anticipée de la société ;

— Mise en liquidation amiable ;

— Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs ;

— Fixation du siège de la liquidation ;

— Pouvoirs pour formalités.

Première résolution — Dissolution anticipée

L’assemblée générale, après avoir constaté que la société n’a plus d’activité opérationnelle et que les associés souhaitent mettre fin à son existence juridique, décide la dissolution anticipée de la société à compter du samedi 6 juin 2026.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu’à la publication de la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation».

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution — Mise en liquidation amiable et nomination du liquidateur

En conséquence de la résolution qui précède, l’assemblée générale décide de mettre la société en liquidation amiable.

L’assemblée nomme en qualité de liquidateur : Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY, né le 6 janvier 1976 à Asnières-sur-Seine, de nationalité française, demeurant 127 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris.

Le liquidateur accepte les fonctions qui lui sont confiées. Il exercera ses fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales applicables. Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l’actif, acquitter le passif, représenter la société, effectuer toutes formalités, signer tous actes et, plus généralement, mener à bien les opérations de liquidation.

Le liquidateur ne percevra aucune rémunération, sauf décision ultérieure contraire des associés.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution — Siège de la liquidation

L’assemblée générale fixe le siège de la liquidation au siège social, soit : 127 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris.

Toute correspondance, tous actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés ou notifiés à cette adresse.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

Quatrième résolution — Situation patrimoniale déclarée

Les associés déclarent qu’à leur connaissance la société ne détient plus d’immeuble, n’exerce plus d’activité, ne dispose d’aucun compte bancaire actif, ne présente aucun actif réalisable, aucun passif exigible et aucun compte courant d’associé à rembourser. Cette déclaration est faite sous réserve de toute vérification fiscale, comptable ou administrative nécessaire avant la clôture définitive de liquidation.

Les comptes définitifs de liquidation, le cas échéant à zéro, seront soumis à l’approbation des associés lors d’une décision ultérieure de clôture de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

Cinquième résolution — Pouvoirs pour formalités

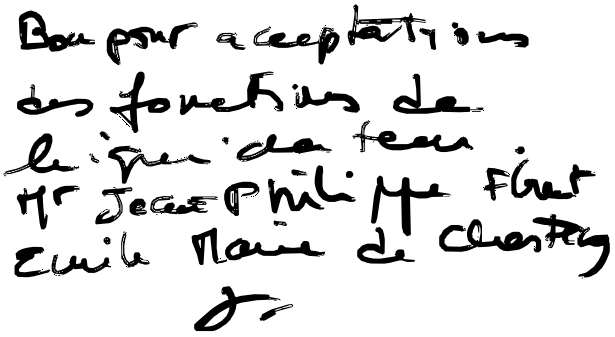
L’assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales, fiscales et administratives, notamment la publication de l’avis de dissolution, le dépôt au guichet unique, le dépôt au registre du commerce et des sociétés et toutes formalités modificatives nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des associés présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et le liquidateur, le samedi 6 juin 2026.
À Paris, le 6 juin 2026

Associé majoritaire	**Associée**
Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY	Madame Anna Aurore Judith MARIE Anna MARIE Anna MARIE (Jul 30, 2026 11:28:50 GMT+2)

Liquidateur — Mention manuscrite : «Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur» Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY



PV_AGE_dissolution_SCI_152_Avenue_Daumesnil_corrige

Final Audit Report 2026-07-30

Created:	2026-07-30
By:	Jean Philippe Marie de Chastenay (jpmdc@touaregs.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAdfWpJT9W8jvaU5dubZY9x0ylhQ-gJEpQ

"PV_AGE_dissolution_SCI_152_Avenue_Daumesnil_corrige" History

Document created by Jean Philippe Marie de Chastenay (jpmdc@touaregs.com)
2026-07-30 - 7:37:04 AM GMT- IP address: 90.92.33.193

Document emailed to Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com) for signature
2026-07-30 - 7:37:09 AM GMT

Email viewed by Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com)
2026-07-30 - 9:20:28 AM GMT- IP address: 87.88.151.109

Document e-signed by Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com)
Signature Date: 2026-07-30 - 9:28:50 AM GMT - Time Source: server- IP address: 78.201.88.187 - Signature Appearance Selected: TYPE

Agreement completed.
2026-07-30 - 9:28:50 AM GMT